

L'Épiscopat de France a dénoncé l'immoralité du Cinéma National

Numéro 22, novembre 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/52117ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (imprimé)

1923-5100 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1960). L'Épiscopat de France a dénoncé l'immoralité du Cinéma National. *Séquences*, (22), 20–20.

L'Épiscopat de France a dénoncé l'immoralité du Cinéma National

A l'issue d'une réunion qu'elle a tenue au printemps dernier à Paris, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a publié le communiqué suivant : « L'Assemblée des cardinaux et archevêques constate avec une profonde inquiétude, l'immoralité grandissante d'un certain nombre de films de la production française. Non seulement cette immoralité s'étale dans les thèmes et les images, mais — fait nouveau et plus grave — il semble que certains auteurs manifestent la volonté très nette de libérer l'homme de toute morale même naturelle, l'influence de ces films pénètre l'atmosphère générale de la société et oriente ainsi la manière de penser et d'agir d'un grand nombre de nos contemporains, en France et à l'étranger. Ainsi, le comportement spirituel de notre pays — et même du monde moderne — se trouve directement atteint.

« Nous avons trop conscience des devoirs de notre charge pour garder plus longtemps le silence. Il risquerait d'être interprété comme une faiblesse, ou même une coupable indifférence devant un tel danger de corruption. Nous savons que le cinéma, art populaire par excellence, saisit l'homme tout entier, exerce une véritable fascination et une totale emprise sur les spectateurs, s'ils s'abandonnent à la magie du spectacle sans volonté de critique. C'est un danger d'autant plus grave que la jeunesse représente la clientèle la plus fidèle de l'écran.

« L'enjeu est d'importance. Il serait vain d'espérer un relèvement de la dignité des mœurs et un redressement moral de notre pays, si l'on continuait à tolérer que triomphent sur l'écran le persiflage des vertus fa-

miliales et des valeurs humaines, la soif dé-sordonnée de l'argent, le complaisant étalage de tous les débordements sensuels et le mépris de toute autorité.

« C'est pourquoi, nous faisant l'écho de l'enseignement souvent répété des Souverains Pontifes, repris par Sa Sainteté Jean XXIII dans ses récents messages, nous adressons un vigoureux appel à la conscience de tous ceux qui portent une part de responsabilité en ce domaine, en particulier aux pouvoirs publics qui ont le droit et le devoir d'intervenir pour la sauvegarde du bien commun, aux professionnels, spécialement aux chrétiens, qui exercent une autorité dans le cinéma, aux journalistes enfin qui, par vocation, sont des éducateurs du public.

« D'autre part, l'expérience ne montre-t-elle pas qu'un film sain peut être une oeuvre d'art et faire recette, lui aussi ? Ce qui se réalise pour le mal ne peut-il se réaliser plus souvent pour le bien ?

« Nous faisons appel, également, à tous les honnêtes gens, de toutes croyances, pour qu'ils exigent le respect de leur propre dignité et de l'avenir moral de leurs enfants. Nous voulons redire très fermement à nos fidèles qu'ils ont le devoir de conscience de ne pas assister à la projection d'un film qu'il faut s'abstenir de voir par discipline chrétienne ».

« Par contre, nous les invitons volontiers à choisir les films — nombreux dans notre production nationale — qui les rendront, selon le vœu de Pie XII, « plus joyeux, plus libres et meilleurs ».